

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 16

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 16 Décembre 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME SABINE BERNASCONI

OBJET

Archives départementales - Convention de coproduction entre le Conseil
départemental - Archives départementales et l'Institut National de l'Audiovisuel pour
le développement d'un site web vidéo

**Direction Générale Adjointe du cadre de vie
Direction de la Culture
0413318201**

I - RAPPEL DES DECISIONS ANTERIEURES

- Par **délibération n°3 du 25 mars 2016**, dans le cadre de sa session budgétaire, le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône a présenté son budget primitif pour l'exercice 2016.
- Par **délibération n°16 du 13 juillet 2016**, le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône a validé le partenariat entre le Département et le Musée National du Sport, relatif au prêt d'objets dans le cadre de l'exposition temporaire ayant pour titre provisoire "Histoires des sports" qui sera présentée aux ABD Gaston Defferre à partir du mois de janvier 2017.

II - OBJET DU PRESENT RAPPORT

Le présent rapport a pour objet :

- de soumettre à l'approbation de la commission permanente le projet de coproduction avec l'Institut National de l'Audiovisuel pour le développement d'un mini site web vidéo,
- d'autoriser Mme la Présidente du Conseil Départemental ou son représentant à signer la convention dont le projet est joint au présent rapport.

Dans le cadre de l'opération « Marseille capitale européenne du sport » 2017, les Archives départementales souhaitent développer, en partenariat avec l'Institut National de l'Audiovisuel (INA), un projet de mini site web de vidéos intitulé provisoirement MPsport2017, consacré à différents aspects du sport dans le département et destiné à être diffusé lors de l'exposition « Plus forts » relatant l'histoire des sports dans les Bouches du Rhône.

Ce mini site intitulé « Focus MPSport 2017 », hébergé sur le site internet de l'INA, serait constitué de différents documents sonores et audiovisuels issus des fonds de l'INA et complétés par des documents issus des fonds des Archives départementales ainsi que par des analyses historiques et une contextualisation développées par les Archives départementales. Il serait aussi accessible depuis le site internet des Archives départementales et par le biais de bornes installées aussi bien dans les locaux des Archives départementales que dans le Semi des Archives.

Ce partenariat doit se conclure par la signature d'une convention de coproduction dont le texte figure en annexe.

Le budget global de production du site s'élève à 29 040 euros Hors Taxes.

L'INA participerait au financement du « Focus MPSport 2017 » à hauteur de 58% et le CD13 à hauteur de 42%, soit 14 688 euros TTC.

Il est à noter qu'en cas de reconduction tacite de la convention, le budget annuel global de maintenance du site est de 2.239 euros HT (soit 979 € HT de frais

d'hébergement et de maintenance et 1.260 € HT d'extension de droits d'exploitation sur les archives audiovisuelles).

L'Ina participerait au maintien du site à hauteur de 1.260 € HT/an, sous forme d'un apport en droits d'exploitation sur les archives audiovisuelles (extension de droits). Le CD13 participerait au maintien du site à hauteur de 979 € HT/an

Une telle coproduction permet d'élargir l'offre des Archives départementales à de nouveaux supports et offre des perspectives de développement innovantes.

III - INCIDENCE FINANCIERE

Le coût financier de ce projet s'élève à 14 688 euros TTC, qui seront prélevés sur les crédits 2016 dévolus aux Archives départementales sur l'imputation budgétaire suivante :

N° PROGRAMME	LIBELLE	IMPUTATION	MONTANT
15004	Manifestations ABD	011-315-6188	14 688€

La somme sera versée à l'INA selon l'échéancier suivant :

- 50 % à la signature de la convention,
- le solde lors de la première mise en ligne du « Focus MPSport 2017 ».

IV- PROPOSITION

Au bénéfice des considérations qui précèdent, et sur proposition de Madame la déléguée à la Culture, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération suivante.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL